

E 2001, Archiv-Nr. 720

*Le Ministre de Suisse à Rome, G.B.Pioda,
au Chef du Département politique, A.Hoffmann*

L

Rome, 8 août 1914

Le 6 août au matin, j'ai reçu votre télégramme¹ me communiquant les desiderata de la Suisse au sujet des exportations de l'Italie. J'allais me rendre chez le Ministre des Finances, lorsque j'ai reçu un télégramme du Département fédéral du Commerce, se référant au vôtre, et me chargeant de demander, pour le moment, au Gouvernement italien, l'exportation du sucre et ensuite du bétail. Le Département fédéral du Commerce ajoutait que la Suisse supprimait provisoirement les droits additionnels sur le sucre et qu'elle offrait – en échange de l'exportation du bétail italien – de laisser entrer successivement en Italie une quantité correspondante de bétail d'estivage italien.

J'ai estimé que ce télégramme du Département fédéral du Commerce rétrécissait seulement le cercle de nos demandes au sujet de l'exportation d'Italie et laissait intacte votre demande concernant le libre parcours en transit.

J'ai donc été chez le Ministre des Finances que j'ai vu trois fois, et lui ai demandé:

1. *Non retrouvé.*



8 AOÛT 1914

37

1) l'exportation du sucre en annonçant que nous supprimions provisoirement les droits additionnels;

2) l'exportation du bétail en offrant de laisser entrer une quantité correspondante de bétail d'estivage;

3) le libre parcours en transit, notamment pour blés, viande, sucre, huiles et charbons.

(Je ne vous entretiens pas des requêtes de cas spéciaux demandés par le Département du Commerce).

A la suite de mes entrevues avec les Ministres des Finances et de l'Agriculture, M. Rava, Ministre des Finances, m'a fait savoir qu'il avait émis des dispositions favorables qui me seraient communiquées par le Ministère des Affaires Etrangères. J'ai alors été à la Consulta, où l'on m'a fait connaître les renseignements qui venaient d'être donnés au marquis Paulucci, à savoir:

1) que l'on accordait à la Suisse le transit libre, à la condition qu'il s'agisse de transporter des marchandises déclarées en transit direct au moment du débarquement dans les ports italiens (ainsi les grains débarqués dans les silos de Gênes, qui avaient été signalés par le consul de Suisse, se trouvent définitivement exclus);

2) que l'on accordait à la Suisse le sucre dans la quantité qui lui sera nécessaire pour le moment.

Comme vous le voyez, pas un mot sur le bétail.

Dès mes premières conversations avec le Ministre des Finances, et surtout avec le Ministre de l'Agriculture, je m'étais aperçu que nos propositions sur le bétail d'estivage italien étaient mal prises; je me suis convaincu toujours davantage qu'on voit, dans la main mise sur ce bétail, un acte peu amical et un acte de représailles. Le Ministre de l'Agriculture m'a bien recommandé d'éviter tout ce qui pourrait faire une mauvaise impression en Valteline.

D'une manière générale, les Ministres vous prient *de ne pas ébruiter* les facilités qui nous sont accordées.

Je vous confirme mon télégramme de ce soir sur ce sujet.

P.S. Je tiens à vous informer qu'il sera impossible d'obtenir aucune facilité pour la benzine, que le Ministère de la Guerre séquestre en entier. Je me réserve de télégraphier au Département du Commerce la réponse à sa démarche à l'égard d'un cas spécial.